

Image not found or type unknown



# Formalites préalables à la saisie immobilière d'un lot de copropriété

Par **ioko**, le **24/06/2019** à **23:12**

Bonjour

Est-ce que l'avocat poursuivant pour le compte d'un organisme créancier doit obligatoirement envoyer au syndic de la copropriété un état pré-daté des créances du syndicat de copropriétaires, préalablement à la saisie d'un lot de copropriété?

Quelle est la sanction de l'envoi en lettre simple, et non en recommandé avec AR de l'avis de mutation par l'avocat poursuivant au syndic de copropriété?

Merci d'avance pour votre réponse